

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/06/2014

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (23) à l'exception de Madame JOLIVET et Monsieur PALLAIS Gilbert.

Mme JOLIVET Véronique a donné procuration à Mme DESSEMOND.

M. PALLAIS Gilbert a donné procuration à M. VALLET.

Mme GUILHOT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Décisions du maire,**
- 2. Urbanisme,**
- 3. Dénomination des voiries publiques :**
 - **Chemin René Genthon**
 - **Allée des Jardins d'Iréné**
- 4. Décision modificative,**
- 5. Tarifs des services communaux,**
- 6. Questions diverses.**

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC44_2014	26/05/2014	Choix CLAVEL TP Plateau Sportif
DEC45_2014	03/06/2014	DIA VENTE DAT / BARRUYER
DEC46_2014	03/06/2014	DIA VENTE DAT / JAHROUN
DEC47_2014	11/06/2014	DIA VENTE COURMONT / COURMONT
DEC48_2014	17/06/2014	DIA DAT / MAISON LIBERTE

Le conseil municipal prend acte. Pas d'observations.

2. Urbanisme / DIA :

Monsieur Patrick BERNARD, donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

7. Dénomination des voiries publiques :

- **Chemin René Genthon :**

Monsieur le maire rappelle aux membres présents la délibération du 19 octobre 2010, par laquelle la rue de la Treille avait fait l'objet de modifications et d'une nouvelle appellation.

Il explique que cette décision avait fait suite à un échange de terrain avec la famille Genthon et que seuls les terrains concernés par cette transaction avaient été redéfinis.

De plus, lors de la commande des panneaux signalétiques une erreur a été commise (le « passage » René Genthon a été indiqué « Chemin René Genthon »).

Il propose donc :

- De renommer la partie restante de la Rue de la Treille (qui va du chemin René Genthon à la Grande Rue) de même manière, à savoir « Chemin René Genthon » étant donné qu'une habitation est desservie par cette voie et que son adresse actuelle (Rue de le Treille) est incohérente.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que la partie de l'ancienne Rue de la Treille située entre le passage René Genthon et la Grande Rue prend l'appellation « Chemin René Genthon »,
- **DIT** que la partie anciennement dénommée « Passage René Genthon » (par délibération du 10/10/2010) prend également l'appellation « Chemin René Genthon » conformément au plan annexé à la présente délibération,
- **RAPPELLE** que le Chemin René Genthon fait partie du domaine public communal

- **Allée des Jardins d'Iréné :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la démarche entreprise depuis plusieurs années, pour dénommer les voies de la commune.

Il expose qu'une voirie a été créée à l'intérieur du nouveau lotissement les Jardins d'Iréné, mais que les entrées des 3 maisons, donnent sur la rue des Genêts (rue déjà numérotée il y a plusieurs années).

Pour ne pas avoir à modifier la numérotation existante sur la rue des Genêts, la solution préconisée est de dénommée la partie Ouest de la rue des Genêts qui dessert les 3 nouvelles maisons « Allée des Jardins d'Iréné » (le côté Est de la rue des Genêts gardant son appellation d'origine « rue des Genêts »).

Il est précisé que les maisons construites à l'intérieur du lotissement les Jardins d'Iréné et qui sont desservies par la voirie privée du lotissement, auront pour adresse lot les Jardins d'Iréné.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

Accepte la proposition du maire et nomme la partie Ouest de la Rue des Genêts : Allée des Jardins d'Iréné.

8. Décision modificative :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré vote ces mouvements de crédits à l'unanimité,

9. Tarifs des services communaux :

-

Objet : Tarifs concessions au cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De fixer ainsi qu'il suit, à compter du **01/08/2014**, les tarifs des concessions de terrain dans le cimetière et des cavurnes dans le columbarium :

	15 ans	30 ans
Concession de terrain	87€ le mètre carré	174€ la mètre carré
Concession d'un cavurne	260€	520€

- La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir sera effectuée à titre gratuit. L'occupation du caveau communal est gratuite pendant les trois premiers mois qui suivent le décès et donne ensuite lieu à perception d'une redevance de 1.00€ par jour d'occupation supplémentaire. La durée maximale d'occupation par un même corps du caveau est limitée à 1 an à compter du jour du décès.
Passé ce délai, si la famille n'a pas fait procéder à l'inhumation du défunt dans une autre sépulture, le corps sera inhumé dans la fosse commune au frais de la famille du défunt.
- De fixer à 30€ par jour le montant des pénalités de retard éventuellement appliquées aux entrepreneurs de travaux dans le cimetière en vertu de l'article 38 du règlement du cimetière.

Objet : Tarifs de la salle des fêtes, du club house et du matériel

Monsieur VALLET rappelle que les locations des salles communales, sont gratuites à toutes les associations moursoises.

Stéphane LARRA suggère de supprimer la location du bar seul puisque les locataires ont forcément besoin du hall pour accès aux sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'accorder chaque année à chacune des associations Loi 1901 dont le siège est à Mours-Saint-Eusèbe, une location à titre gratuite pour l'organisation d'une manifestation lucrative.
- DIT que de nouveaux tarifs sont établis pour la location du foyer socio culturel, du club house et du matériel à compter du 01/08/2014

TARIFS DES LOCATIONS DU FOYER SOCIO CULTUREL									
UDCE MA									
a a a									
G	A1s	4	1	8	C	avec	95	60	
	a	4	1	1					
B	A1s	1	5	3					
	a	1	7	4					
G	A1s	4	2	9					
	a	5	2	1					
S	B1s	1	8						
s	a	1	1						
S	B1s	1	1						
	a	2	1						
B	1s	8	4						
pour exposition									
Club House – les Guinches	A	1/2 jour		sans	180	100			
				avec					
		1jour		sans	290	150			
				avec					
Caution				350	350	350			
USAGE A : sport - repas - soirée dansante									
USAGE B : réunions - expositions									

Pour les locations du samedi, les clés doivent impérativement être restituées le lendemain avant 9h00 dans la boîte aux lettres de la mairie, sans quoi un 2^{ème} jour sera systématiquement facturé.

TARIFS DU MATERIEL :

Table (à l'unité)	3.00 euros
Chaise (à l'unité)	0.50 euros
Bancs (à l'unité)	1.50 euros

Dit que le règlement (dont un exemplaire est annexé à la présente) est modifié à compter de la même date.

Objet : Règlements et tarifs périscolaires

Monsieur le Maire expose aux membres présents la nouvelle organisation des services périscolaires, suite aux changements induits par les nouveaux rythmes scolaires mis en place à partir de la rentrée scolaire 2013-2014.

Il propose aux membres présents de supprimer la gratuité pour la prestation « rythmes scolaires », de modifier les bases de quotient familial, d'instaurer une nouvelle tarification des prestations proposées au Centre de loisirs et la modification du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une tarification pour la prestation « rythmes scolaires »,

FIXE ainsi qu'il suit les bases de quotient familial et les prestations proposées au centre de loisirs :

Codification Du tarif	Ressources Année N-1	Tarifs appliqués année N						
		Cantine	Garde périscolaire			Ateliers Rythmes Scolaires de 15 h 45 à 16 h 30	Goûter périscolaire, mercredi et petites vacances	Garde mercredi et petites vacances
			de 7 h 30 à 8 h 30	de 16 h 30 à 17 h 30	de 17 h 30 à 18 h 30			
A	QFm > 1 148 €	3.75	0.73	0.73	0.73	0.73	0.70	1.30
B	1148 QFm > 840 €	3.45	0.67	0.67	0.67	0.67	0.64	1.20
C	840 QFm > 462 €	3.15	0.61	0.61	0.61	0.61	0.59	1.09
D	462 > QFm	2.85	0.55	0.55	0.55	0.55	0.54	0.99

Approuve le règlement intérieur qui lui est présenté.

DIT que les modifications sont applicables à compter du 01/08/2014.

9. Questions diverses

- ✚ **Information PUP** : Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant final des travaux d'aménagement du Quartier Champs Marchands. Du fait de la réduction de la masse de travaux prévus à l'origine, les montants qui sont dus sont moins importants : HPR : 200.000 € et IVR : 405.000 €. Le budget avait été élaboré en tenant compte de cette réduction de recettes, par conséquent cela n'aura pas d'incidence sur les investissements prévus par la commune en 2014. Cette mesure d'alignement des participations sur les montants réels définitifs était prévue dans la convention initiale.

- ✚ **MAPA travaux partie Est de la SDF** : l'ouverture des plis a permis de désigner la société DUPIN pour 37.596 € HT. Les travaux devraient être planifiés cet été.

- ✚ **MAPA travaux d'aménagement des 2 classes dans l'ancienne cantine** : l'ouverture des plis a permis de désigner, *pour le lot 1* : THOMASSET et fils retenue, *pour le lot 2* : FLO ELEC, retenu et enfin *le lot 3* : GAMON retenu. Mme BARNERON signale que les enseignants sont inquiets quant à la date de la fin des travaux. Monsieur VALLET confirme que tout sera opérationnel à la rentrée scolaire. M. MACHON les rencontrera. Le montant prévisionnel des travaux est de 50.000 € HT.

- ✚ **Intervention de : M. PIENIECK** sur le fonctionnement du conseil général et son avenir : pour les communes rurales : réunions 2 fois/an de la commission cantonale / Partage d'une somme annuelle par rapport aux projets présentés par les conseils municipaux. Dans chaque canton, deux lignes « Gros Projet » (Mours va présenter un dossier cette année). Ont déjà été financés ces deux dernières années : Bibliothèque / Nouvelle cantine. Une dotation « sécurité » (amendes de police de 1600 €). Des subventions pour de « Petits Projets » (petits travaux, achat mobiliers et matériels, travaux de voirie...). La Drôme est encore un des rares départements à financer les petits projets. Le département ne peut pas emprunter pour financer ces subventions. M. PIENIECK est conseiller général pour 5 communes et se félicite de l'entente entre elles pour ce qui concerne le partage de l'enveloppe globale. Les rapports humains sont excellents et il est très satisfait. Pour l'avenir, le gouvernement ayant déclaré la disparition des départements et entamé la fusion des Régions, de nombreuses questions se posent. Il estime que le niveau local est plus approprié pour ce qui concerne les affaires sociales. Le mandat des conseillers généraux devraient être prolongé jusqu'à fin 2015 avec le nouveau découpage des cantons.

- ✚ **Intervention de Mme Karine GUILLEMINOT** :
 - ✓ Ecoparc Rovaltain : Le conseil syndical du 3 juin propose de visiter le site le 3 juillet à 18h00. Les élus intéressés doivent s'inscrire auprès de Karine GUILLEMINOT avant le 24 juin.
 - ✓ Grande Agglo. (CAVARO) : lors de l'installation du conseil communautaire du 15 mai, M. DARAGON avait souhaité étudier toutes les possibilités de « déconstruction » de la Grande Agglo. Le cabinet Petit a été mandaté pour ce travail et propose 3 alternatives :
 - Tout dissoudre : procédure très lourde et longue,
 - Retrait des communes du bassin Valentinois : procédure trop longue (à cause du lissage des taux),
 - Transformation / Extension de la communauté de Communes Rhône/ Crussol : seules les communes Valentinois se rapprocheraient de la communauté de communes de l'Ardèche, les autres communes resteraient dans la CAVARO et de fait on assisterait (enfin !) au regroupement de Romans et Bourg-de-Péage.

Ce ne sont pour l'instant que des propositions ; M. DARAGON va consulter l'ensemble des communes sur ce projet car il souhaite engager une concertation. Monsieur VALLET rappelle que le jugement n'est pas encore intervenu dans le cadre du recours contentieux. Dans l'hypothèse où le 2^{ème} scénario se mettrait en place une mise en œuvre pourrait intervenir dès le 01.01.2015.

- Dates à retenir :

- 20 juin : remise des dictionnaires des élèves de CM2
- 21 juin : Kermesse des écoles
- 25 juin : commission Voirie
- 26 juin : commission Environnement
- Jeudi : formation site Web
- Semaine des élus en septembre pour faire le bilan des 6 premiers mois de mandat.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURE Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON
DESSEMOND Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline	GUILLEMINOT Karine
JABOULEY Aurélie	JOLIVET Véronique Absente représentée	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert Absent représenté
ROUX Gilles	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	